

précédent. « A l'aide de ces machines, dit un médecin hygiéniste, on parvient, il est vrai, à nettoyer les tissus les moins résistants sans les déchirer, mais non sans les user et sans diminuer leur résistance; de sorte qu'on les rend sans trous à leurs propriétaires, mais ils cèdent au premier effort et se déchirent entre leurs mains avec une désolante facilité. » Un autre inconvénient des mêmes appareils, c'est de soumettre à une égale friction ou compression, partant à une égale usure, toutes les pièces de linge et toutes les parties de ces pièces, aussi bien celles qui sont sorties parfaitement propres du cuvier que celles qui sont les plus tachées.

— **Rincage.** Après le savonnage, toutes les salétées et toutes les matières grasses se trouvant bien dissoutes, il ne reste plus qu'à les enlever par un lavage à l'eau pure, et c'est ce lavage que l'on désigne sous le nom de *rincage*. L'opération ne présente rien de particulier. La seule condition à remplir pour qu'elle soit parfaite est de pouvoir agiter le linge dans une eau claire et abondante. Nous ajouterons que, lorsqu'il s'agit de gros linge, elle suit immédiatement le lessivage, parce que, dans ce cas, on supprime le savonnage. La même suppression a également lieu, et pour tous les tissus sans exception, dans le lessivage par la vapeur. Après le rincage, on passe généralement le linge fin et mi-fin dans une dissolution très-étendue de bleu d'azur (*azurage*), afin de remplacer la teinte jaunâtre qu'il a presque toujours par une teinte blanche plus agréable à l'œil.

— **Egouttage.** C'est par la torsion (*tordage*) que l'on expulse ordinairement la plus grande partie de l'eau contenue dans le linge après le rincage; mais cette opération, avec quelque soin qu'on la fasse, a toujours l'inconvénient d'allonger, de déplacer et de désagréger les fibres du tissu. Il vaut mieux la remplacer par l'essorage, procédé de dessiccation consistant à soumettre le linge à un mouvement de rotation très-rapide dans une caisse annulaire, grillagée, que fait tourner un homme ou une machine.

— **Séchage.** Au tordage ou à l'essorage succède le séchage proprement dit, lequel a pour objet l'évaporation des dernières portions d'eau que le linge retient. Le mode de séchage le plus ordinaire et le plus simple consiste uniquement à étendre le linge, à l'air libre, sur des cordes ou sur des perches; mais il est très-irrégulier, puisqu'il dépend des variations atmosphériques, souvent même il est impossible en hiver. Dans les buanderies importantes, on le remplace généralement par le séchage à l'air chaud. Ce mode est infiniment plus cher, mais il a le double avantage de pouvoir être régularisé à volonté et de donner, en toute saison, les mêmes résultats. Comme l'étendage exige des emplacements très-considérables, on a fait de nombreuses expériences pour s'assurer s'il ne pourrait pas être supprimé, s'il ne serait pas possible de faire sécher le linge en le plaçant en paquets dans des appareils d'une capacité restreinte, où il occuperait le moindre volume, et qui seraient chauffés à 100° et plus. On a reconnu qu'à une température même très-élevée, l'eau renfermée dans l'intérieur des paquets ne se vaporise pas, tant le linge de la surface oppose d'obstacles au dégagement de la vapeur. Jusqu'à présent donc, il n'existe aucun moyen d'opérer promptement le séchage du linge sans l'étendre.

— **Repassage et pliage.** Ces deux dernières opérations n'ayant pour but que de donner une belle apparence au linge devenu blanc, c'est-à-dire débarrassé de toutes ses impuretés, nous n'en dirons rien ici. Le lecteur désireux d'en connaître les détails devra les chercher aux mots *REPASSAGE*, *EMPOIS*.

— **Lavoirs et bains publics.** Dans le but de propager les soins de propreté, dont l'hygiène physique et morale profite toujours, on a établi des lavoirs publics, où les classes ouvrières peuvent venir laver leur linge à peu de frais, ou même gratuitement. A ces établissements sont habituellement adjoints des cabinets de bains; nous les décrivons avec tous les détails nécessaires au mot *LAVOIRS*; nous nous bornons ici à donner quelques chiffres. C'est en Angleterre surtout que ces établissements se sont répandus. Le gouvernement les subventionne, ou plutôt prête de l'argent aux communes pour les établir. Un arrêté du parlement de 1846 réglemente le tarif qu'on doit exiger des classes ouvrières: Bain, compris la serviette, en bassin de natation, 0 fr. 05; froid en baignoire ou douche, 0 fr. 10; chaud ou vapeur, 0 fr. 20. Pour quatre enfants au-dessous de huit ans, on peut ne prendre qu'une baignoire, en doublant les prix précédents. Lavoirs: un baquet et usage d'une chaudière, y compris le séchage, première heure, 0 fr. 10; et pour que la même personne ne retienne pas trop longtemps le linge, deuxième heure, 0 fr. 20. On peut tripler les prix quand on n'a plus affaire aux classes pauvres.

En Angleterre, chaque laveuse opère, tant bien que mal, un coulage particulier dans la petite chaudière qui est devant elle; elle porte ensuite son linge, après rincage, à l'hydro-extracteur, puis au séchoir à air chaud. Cette méthode présente des inconvénients: le coulage n'est pas bien fait, et le temps que la laveuse a à passer au lavoir est trop grand, ce qui est en contradiction avec la manière d'appliquer le tarif.

Toutefois, ces établissements se sont répandus en Angleterre. A Londres, où pourtant beaucoup de familles blanchissent leur linge chez elles, voici les résultats:

Années	Lavoirs	Bains	Totaux
1848	2,000 fr.	19,000 fr.	21,000 fr.
1852	54,500	428,500	483,000

En France, ces établissements ont plus de peine à se propager, malgré la loi du 3 février 1851, qui autorise le gouvernement à subventionner les communes qui voudront les installer, et quoique la manière d'opérer le coulage en commun présente des avantages réels. On a pourtant fait des progrès en ce sens depuis quelques années, dans les grands centres. Sans parler des établissements de charité installés au Gros-Cailou par l'Association philanthropique qu'a fondée M. de Cormenin, ni de l'obligation où les principaux maîtres baigneurs, stimulés par l'exemple, se sont imposée de fournir à cette association un certain nombre de bains à 0 fr. 30 au maximum (1853), on a fondé des établissements de ce genre à Paris, à Marseille et surtout à Mulhouse. On pensait surtout les installer dans les *cités ouvrières*, qu'on songea un moment à répandre, mais qui n'ont guère réussi. C'est ainsi qu'ont été établis des bains et lavoirs publics dans la cité Napoléon, rue Rochechouart, fondée principalement par le président de la seconde république et par M. Emile de Girardin. On y peut prendre un bain pour 0 fr. 65 ou 0 fr. 45, ainsi répartis:

Bain simple	0,40
Serviette	0,05
Peignoir	0,20
Total	0,65

La dépense au lavoir est, pour une heure, de 0 fr. 05; pour un jour, de 0 fr. 40; pour la demi-journée, 0 fr. 20. L'eau de lessive et l'eau chaude coûtent 0 fr. 05 le seau. L'eau froide est distribuée gratuitement et à discrétion.

On apporte le linge par paquets: les pièces sont cousues ensemble, de manière que chaque paquet équivaille à peu près à une paire de draps. Le coulage se fait la nuit et coûte 0 fr. 10.

La laveuse vient, le matin, faire le savonnage et le rincage de son linge, aux prix indiqués plus haut. Elle a à sa disposition un baquet, deux petits cuiviers, un chevalet, une planche à laver et une boîte en bois pour se garantir de l'eau.

Il est fâcheux que, la plupart du temps, les laveuses soient obligées d'emporter chez elles leur linge mouillé. C'est un travail pénible et malsain, pour elles d'abord, et pour toute leur famille, l'insalubrité des logements, qui n'est déjà que trop grande, étant encore augmentée par les vapeurs humides qui se dégagent du linge.

Dans les lavoirs publics, il y avait déjà, en 1853, à Paris, 8,300 places de laveuses, dont moitié sur bateaux. La plupart du temps, le séchage et le repassage se font en dehors des lavoirs, ce qui est incommode et pénible pour les ouvrières. Malgré l'existence de ces lavoirs, le *blanchissage*, surtout celui des gens qui, ne manquant pas de linge, peuvent ne le donner à blanchir que toutes les semaines, se fait surtout aux environs de Paris, à Sèvres, Boulogne, Suresnes, etc., etc. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les établissements des blanchisseurs de ces communes suburbaines pour voir que les procédés perfectionnés y sont encore souvent peu en honneur.

BLANCHISSANT (blan-chi-san) part. prés. du v. Blanchir: *Les vagues BLANCHISSANT de plus en plus, on peut craindre une vraie tempête.*

Voyez tout l'Helléspot blanchissant sous vos rames, Et la perfide Troie abandonnée aux flammes.

RACINE.

BLANCHISSANT, ANTE adj. (blan-chi-san, ante — rad. *blanchir*). Qui a pris une couleur blanche:

... J'aime à voir ton eau Versant parmi les rocs ses vagues blanchissantes.

DELILLE.

Et le saule incliné sur la rive penchante, Balançait mollement sa tête blanchissante.

LA HARPE.

BLANCHISSERIE s. (blan-chi-se-ri — rad. *blanchir*). Etablissement où l'on blanchit la toile, la cire, le linge: *Brignolles possède des BLANCHISSERIES de toile.*

BLANCHISSEUR, EUSE s. f. (blan-chi-seur, ou-ze — rad. *blanchir*). Celui, celle qui fait profession de blanchir du linge: *Donner du linge à la BLANCHISSEUSE. Le poète Dufresny épousa sa BLANCHISSEUSE. Souvent le battoir déchire le linge; il serait à désirer que les BLANCHISSEUSES en abandonnassent l'usage.* (Léonard.) *La population du Gros-Cailou est toute composée de BLANCHISSEUSES, une rude population de femmes armées de battoirs.* (Michelet.) *Joseph Platon, étant commis aux gabelles, avait épousé Mlle Rosette, BLANCHISSEUSE et empeuse; logeant à l'entrée des Porcherons. (R. de Beauvoir.) Le pape Sixte-Quint était d'une origine très-moderne, ainsi que l'indique suffisamment le surnom de Pâtre de Montale, sous lequel il est si connu dans les biographies. Il fit venir à Rome et installa dans un palais sa sœur, qui était auparavant BLANCHISSEUSE. Quelques jours après, on vit la statue de Pasquin couverte d'une chemise sale; puis*

Marforio lui demanda, dans un écrit que tout le monde put lire, le motif d'une pareille négligence. Le lendemain Pasquin répondit: « C'est que ma BLANCHISSEUSE est devenue princesse. »

Que la presse vous mette au rang d'homme célèbre, Vous vendrez à prix d'or, si vous êtes auteur, Vos mémoires de blanchisseur.

VIENNET.

Attends, discret mari, que ta belle en cornette Le soir ait étalé son teint sur sa toilette. Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis, Envoie au blanchisseur ses roses et ses lis.

BOILEAU.

— **Blanchisseuse de fin**, Celle qui ne blanchit que le linge fin, comme bonnets de femme, cravates, cols, fichus, chemises, etc. *« Blanchisseur, blanchisseuse de gros, Celui, celle qui ne blanchit que le gros linge, les grosses pièces, telles que draps, serviettes, torchons. »*

— **Pop. Blanchisseuse de tuyaux de pipe**, Femme qui n'a pas de métier avouable, femme de mauvaise vie.

— **Prov. Il porte le deuil de sa blanchisseuse**, Il a du linge tellement sale qu'on dirait que sa blanchisseuse est morte, et qu'il a mis du linge noir en signe de deuil.

— **Argot. Avocat**, parce qu'il blanchit les accusés, les fait paraître innocents.

BLANCHUEVRIER s. m. (blan-cheu-vri-é — de *blanc* et *œuvre*). Comm. Celui qui fabrique, qui vend de gros outils tranchants, blanchis à la meule et portant le nom d'*œuvres blanches*.

BLANCHOIER v. a. ou tr. (blan-choi-é — rad. *blanc*). Blanchir. *« Vieux mot. »*

— **v. n. ou intr.** Paraître ou devenir blanc. *« Vieux mot. »*

BLANCHON s. m. (blan-cho-n). Art. milit. Ancienne espèce de pique.

BLANCHON (Joachim), poète français, né à Limoges, vers 1553. On a de lui un recueil dédié à Henri III, roi de France et intitulé: *Premières œuvres poétiques* (Paris, 1583, in-80). L'auteur, dans son *Adieu aux Muses*, avoue qu'il eût mieux fait de s'appliquer à des choses utiles qu'à la poésie, et l'on partage volontiers son avis lorsqu'on a lu ses vers.

BLANCHOT (Pierre), jurisconsulte français, né à Arny-le-Duc en 1591, mort en 1632. Ses principaux ouvrages sont: la *Justice, vraie image de Jésus-Christ* (Lyon, 1627); *De la justice distributive, journal des rois et conseillers d'Etat* (1635), etc.

BLANCHOT, OTTE adj. (blan-cho, o-te). Syn. de *BLANCHET*, *BLANCHETTE*. *« Peu usité. »*

BLANCHOT s. m. (blan-cho). Ornith. Espèce de pic-grièche.

BLANCHOTTE s. f. (blan-cho-té). Bot. Espèce de champignon.

BLANCHOYER v. n. ou intr. (blan-choi-é — rad. *blanc*; — change y en i simple devant un e muet: *Tu blanchois, il blanchoit, nous blanchioirions, qu'ils blanchioient*; prend un i après y aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés.: *Nous blanchoyions, que vous blanchoyiez*). Prendre une teinte blanchâtre: *On voit BLANCHOYER la crête des montagnes aux premières clartés de l'aurore.*

L'on voit avec horreur d'antiques ossements Blanchoyer à travers de pompeux ornements.

MASSON.

— **Hortic.** Se dit des arbres dont les fleurs blanches commencent à s'ouvrir: *Les cerisiers BLANCHOIENT souvent avant la fin de mars.*

BLANC-JAUNE s. m. Ichthyl. Poisson du genre salmone. *« Pl. BLANC-JEUNES. »*

BLANCHHOF (Antoine), surnommé *Jean Maet*, peintre hollandais, né à Alkmaar en 1628, mort en 1670. Il eut pour maître César van Everdigen, et composa des tableaux de marine si vrais qu'on croit y entendre siffler les vents et gronder le tonnerre.

BLANC-MADAME s. m. Agric. Variété de raisin blanc.

BLANC-MANGER s. m. Art culin. Gelée animale, sucrée, aromatisée et combinée avec une émulsion d'amandes douces qui la colore en blanc: *BLANC-MANGER au rhum, à la vanille. Le BLANC-MANGER est un aliment convenable pour les poitrinaires. Depuis six mois il ne vit que de BLANC-MANGERS. La duchesse, remarquant que le cardinal aimait fort le BLANC-MANGER, en fit apprêter un qui était empoisonné.* (H. Beyle.)

— **Fig.** Choses délicates: *Nous sommes de bien grossiers personnages, et ce beau monde qui vit de BLANC-MANGER littéraire a bien raison de nous mépriser.* (Ste-Beuve.)

BLANCMESEUIL, magistrat. V. *POTIER*.

BLANC-NEZ s. m. Mamm. Nom donné à une espèce de singe dont le nez porte une tache blanche. *« Pl. BLANC-NEZ. »*

BLANCO, nom donné à plusieurs caps: 1° sur la côte méridionale de l'île de Majorque, au S.-E. de la baie de Palma; 2° dans l'Amérique du Sud, sur la côte orientale de la Patagonie, au S. du golfe Saint-Georges; 3° dans l'Amérique du Sud, sur la côte du Pérou, par 4° 15' lat. S. et 83° 19' long. O.; 4° sur la côte septentrionale de la république de Venezuela, à l'O. de Caracas; 5° enfin le cap BLANCO ou OXFORD, près de la partie S.-O. de l'Etat d'Oregon (Etats-Unis d'Amé-

rique), sur la côte de l'océan Pacifique, non loin de l'embouchure de la rivière Rogoe.

BLANCOA s. m. (blan-ko-a). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des hémoracées, comprenant une seule espèce qui a le port des barbacénies, et croît en Australie.

BLANCOR s. f. (blan-sor — rad. *blanc*). Ancienne forme du mot *BLANCHEUR*.

BLANC-ORS s. m. Ichthyl. Sorte de raie des mers du Canada, dont le dos est blanc et or.

BLANC-PENDARD s. m. Ornith. Nom donné à la pie-grièche grise, à cause de ses déprédations. *« Pl. BLANC-PENDARDS. »*

BLANC-POYANT s. m. Métall. Etat ou défaut d'un fer qui ne peut supporter sans rupture l'action de la filière.

BLANC-POUDRÉ, **EE** adj. Poudré à blanc; poudré de blanc: *Cheveux BLANC-POUDRÉS. Chevelure BLANC-POUDRÉE.*

— **Substantif.** Personne qui se poudré à blanc: *Mon Dieu! que je fus aise quand j'appris que le théâtre était purgé de BLANC-POUDRÉS coiffés à l'oiseau royal!* (Volt.)

Nos blanc-poudrés sont convaincus

De tout ce que vous savez faire.

VOLTAIRE.

BLANC-RAISIN s. m. (corrupt. de *blanc Rhasis* ou *Rhasés*, nom d'un méd. ar.). Pharm. Onguent de cire blanche et d'oxyde de plomb, employé pour les brûlures et quelques affections de la peau. *« On dit encore quelquefois BLANC-RHASIS, BLANC-RHAZES et BLANC DE RHAZES. »*

BLANC-BATTUS, V. *FLAGELLANTS*.

BLANC-SEING s. m. (blan-sain). Mandat, papier en blanc au bas duquel on met sa signature, et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté: *Donner un BLANC-SEING, son BLANC-SEING. Les BLANC-SEINGS sont des armes perdues dans les mains d'un fripon.* (Marmontel.) *Celui qui a eu la faiblesse de livrer un BLANC-SEING ne doit s'en prendre qu'à lui-même si l'on en abuse.* (Merle.) *« Pl. BLANC-SEINGS. »*

— **Fam.** *Donner blanc-seing*, Donner toute liberté. *« On dit plutôt aujourd'hui Donner carte blanche. »*

— **Encycl.** Gramm. Nous faisons de *blanc-seing* un substantif composé, parce que, sur dix phrases où l'on trouve ce mot dans les livres ou dans les actes de procédure, neuf lui donnent le trait d'union, et nous croyons devoir suivre l'usage, ce maître absolu en fait de langage. Nous savons bien que l'Académie rejette ici le trait d'union; mais, en vérité, quand nous en cherchons la raison, nous ne la trouvons pas, et il nous est facile, au contraire, de deviner pourquoi la plupart de ceux qui ont écrit l'expression dont il s'agit se sentent instinctivement portés à faire usage du trait d'union: ils désignent une chose bien distincte, une chose qu'on a souvent l'occasion de nommer quand on est dans les affaires; ils sentent que cette chose devrait avoir son nom spécial, et, puisque ce nom n'a pas été créé, ils le créent eux-mêmes, pour ainsi dire, en soudant ensemble les deux termes qu'ils sont obligés d'employer.

Mais ce n'est pas tout; une autre difficulté se présente encore, celle de savoir comment on doit écrire *blanc-seing* au pluriel. L'Académie écrit *blancs seings*; plusieurs grammairiens, de ceux même qui croient le trait d'union nécessaire, influencés sans doute par cette autorité, mettent *s à blanc et à seing*; mais d'autres, et ce sont les plus nombreux, ajoutons les plus logiques, écrivent des *blanc-seings*. Nous croyons que ceux-ci ont raison, et que, pour le comprendre, il suffit de se rendre compte de la valeur des mots. Qu'est-ce qu'un *blanc-seing*? C'est un seing, une signature donnée en blanc ou sur papier blanc; qu'est-ce que des *blanc-seings*? des seings donnés en blanc; en blanc forme ici une locution adverbale, qui doit évidemment rester invariable. Il est vrai que l'Académie, dans sa définition de *blanc seing* donne à *seing* la valeur de parchemin ou papier signé, ce qui lui permet de considérer *blanc* comme un adjectif servant à marquer que le papier est resté blanc, net, exempt de toute écriture autre que la signature; mais on sent qu'il y a dans cette explication quelque chose de forcé qu'un juge impartial ne peut admettre.

Nous résumerons cette petite discussion en disant: L'Académie est restée au point de vue primitif où se sont placés ceux qui ont fait, pour la première fois, usage de l'expression *blanc seing*, et elle ne s'est pas même rendu un compte bien exact de chacune des parties de cette expression; ceux qui admettent le trait d'union sont en progrès sur elle; et l'avenir nous réserve probablement un dernier progrès, qui consistera à écrire en un seul mot *blancseing*, et peut-être *blanseing*. C'est ainsi qu'on a commencé par écrire *gens d'armes*, qu'ensuite probablement on a mis *gens-d'armes*, et qu'enfin nous disons aujourd'hui *gendarme*; de même à porte-feuille a succédé *porte-feuilles*, puis *portefeuille*. Quand une langue manque d'un mot pour désigner une chose que tout le monde voit, elle la nomme d'abord avec plusieurs mots; puis elle réunit ces mots sans les confondre, pour en faire un substantif composé, et enfin elle les confond en un seul mot qui vient enrichir son dictionnaire, et toutes les exceptions qui